

---

# Termes de référence de l'évaluation finale

---

Projet SAHALA II :  
Renforcement de  
l'engagement des hommes  
dans la lutte contre l'impunité  
et implication des hommes  
dans la lutte contre la violence  
envers les femmes- Dans les  
Régions Analamanga et  
Menabe

---

ONG C-For-C

---

## **INTRODUCTION**

C-For-C ou Capacity-building for communities, est une ONG de droit malagasy qui œuvre pour le renforcement de capacités des micros entrepreneurs vulnérables à Madagascar. Elle a été créée en 2007 et voit son expertise grandir quant à l'accompagnement des femmes à l'entrepreneuriat. Ses activités sont axées sur des formations et accompagnements à la création d'entreprise, selon un modèle durable et équitable.

C-For-C intervient dans plusieurs Régions de Madagascar, à savoir Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Vatovavy Fitovinany, Androy, Anosy, Menabe, Boeny, Diana... Plus de 2.000 femmes dans ces Régions ont déjà bénéficié de ses actions dans le domaine de la création d'activités génératrices de revenus. Dans ce cadre, en menant des formations, pour le renforcement de capacités de ces femmes micros entrepreneures vulnérables, C-For-C s'est rendu compte que la violence faite aux femmes, que ce soit au niveau économique, physique ou émotionnel, les empêche de s'épanouir pleinement dans leurs entourages. C-For-C croit alors qu'il est nécessaire d'effectuer, en parallèle, des actions dans le domaine du droit humain.

C'est ainsi que C-For-C a lancé le projet Sahala, afin d'apporter sa contribution dans la lutte contre l'impunité et dans l'implication des hommes à la lutte contre la violence faite aux femmes.

De 2016 à 2018, une première phase de ce projet a été menée uniquement dans la région Analamanga. De 2019 à Janvier 2024, une deuxième phase de SAHALA a été menée dans les régions Analamanga et Menabe. Ce projet est financé par l'Union Européenne.

L'objectif étant d'instaurer un environnement familial de paix, unissant parents et enfants.

## **ANALYSE CONTEXTUEL DU PROJET**

A Madagascar, 70% des femmes ont affirmé avoir été victime de violence par leur mari. D'après les récentes études effectuées par l'UNFPA, 26% de ces victimes subissent des violences physiques, 24% des violences psychologiques et affectives, 39% abandonnées par leur conjoint, et 11% victimes de violences sexuelles. Pour le cas de la Capitale, selon l'enquête sur la violence conjugale envers les femmes effectuée par l'ENDA OI, en 2014, 65% des tananariviennes sont victimes de violences conjugales, dont 46% victimes de violence psychologiques, 35% victimes de violence physique et 5% victimes de tentative d'assassinat.

Dans le pays, les violences faites aux femmes ne sont pas encore la priorité des gens, voire même légitimée en quelque sorte ; selon l'Enquête Nationale sur le suivi des OMD en 2012 – 2013, 45,2% des femmes sont encore d'accord que le mari a le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons suivantes : brûler la nourriture, argumenter avec le conjoint, sortir sans prévenir, négliger les enfants, refuser des rapports sexuels avec le mari.

## **BREF APERÇU DU PROJET :**

Ce projet est la deuxième phase du projet SAHALA – un projet d'implication des hommes dans des luttes contre les violences faites aux femmes dans le foyer, mené récemment par l'ONG CforC, cofinancé par l'Union Européenne, selon lequel les hommes ont été conscientisés à assumer leur responsabilité dans l'instauration de la paix dans la société, à commencer par celle au sein de leur foyer tout en réparant l'inégalité dans le rapport homme-femme, établi suivant une norme sociétale liée au Genre et qui a engendré des écarts dans le lien devant être instauré dans la vie familiale. Dans ce sens, environ 1000 hommes ont répondu aux appels durant les mouvements menés dans le projet. Pour cette deuxième phase, les hommes seront toujours appelés à s'engager entièrement dans des actions/mouvements de lutte contre les violences basés sur le Genre, en misant sur la préservation de la dynamique familiale et la promotion des services d'accompagnements – Le projet interpellera les leaders traditionnels sur quelques contradictions constatées entre la culture et le droit de l'homme et mobilisera les presses dans la promotion de la masculinité positive envers les publics cibles. Ainsi, les actions du projet porteront sur :

- Renforcement et mobilisation des médias sur les thématiques Genre et l'engagement positif des hommes dans la lutte contre les violences basées sur le Genre. En effet, les médias, étant un outil de communication le plus influent, jouent des rôles très importants sur l'éducation des citoyens pour un changement de comportement. Ils sont les premiers qui devront être sensibilisés au Genre et à la masculinité positive, pour atteindre un maximum de cibles. Ceci consistera à faire des plaidoyers auprès des médias sur le sujet – puis, de les former sur comment mener une sensibilisation au genre et à la masculinité positive à travers les presses. Il

sera aussi question de sensibilisation sur comment formuler les messages, dans le comportement journalistique quotidien pour mettre l'accent sur le genre. Sur ce, le projet coopérera de près avec les différents types de média allant de la TV à la Radio en passant par les presses écrites et les médias en ligne. Un manuel dédié aux médias sera également élaboré à cette fin.

- Renforcement des services d'écoute et d'accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence. En effet durant la phase une du projet, ce service a été mis en place pour 5 cellules d'écoute à Antananarivo, mais cela juste pour des hommes ne présentant pas de pathologie. Cette seconde phase de projet, mettra l'accent sur la mise en place d'un service complet, un réseau de prise en charge afin de pouvoir travailler sur tous types d'auteurs de violence. Egalement, il s'agira de mener des campagnes pour faire connaître les services et pour emmener les hommes à bénéficier des accompagnements pour la réussite de leur changement de comportement.

- Des plaidoyers qui prendront différents aspects dans les deux régions d'intervention du projet : (i) Pour la Région Menabe, le plaidoyer sera fait auprès des leaders traditionnels, selon lequel une harmonisation doit être effectuée entre les cultures (qui approuvent les violences faites aux femmes) et le droit des femmes. Au cours de la première phase du projet SAHALA, un livret harmonisant les pratiques malgaches liés aux cultures (prônant l'inégalité entre le rapport homme-femme) et le droit des femmes a déjà été élaboré pour servir d'outil de plaidoyer auprès des fokontany, afin d'atténuer la légitimation des violences faites aux femmes – concernant notamment les cultures merina. Pour cette deuxième phase la recherche sera plus étendue aux cultures Menabe, afin de déterminer ce consensus entre cultures et respect des droits des femmes, toujours selon les mêmes procédures qu'à la première phase du projet. Il est à préciser qu'un anthropologue sera recruté pour travailler autour de tout ce qui est culture et changement de comportement. (ii) Pour la Région Analamanga, le plaidoyer sera sur la mise en place d'un cadre légal au niveau du district qui est en charge des 192 Fokontany de la commune urbaine d'Antananarivo qui renforcera les pénalités en cas de récidive– l'accompagnement des auteurs de violence auprès des centres d'écoutes professionnels pourra être adopté comme alternative pour éviter cette répétition d'actes violents. Dans la première phase du projet SAHALA, un plaidoyer a déjà été fait auprès du Ministère de la Justice qui a recommandé le recours au bureau du district pour valider la procédure auprès de tous les fokontany d'abord, et la vulgarisation de l'accompagnement avant de mettre en place un cadre réglementaire, obligeant les hommes auteurs de violence à se faire accompagner. Pour prendre en compte cette recommandation, le plaidoyer portera plutôt sur la reconnaissance de ce service d'accompagnement au niveau du district afin de pouvoir par la suite proposer des lois contre les récidives.

- L'éducation parentale pour le renforcement de la dynamique familiale, promouvant notamment l'engagement positif des hommes dans son foyer. Pères et mères de famille seront éduqués ensemble sur l'égalité de genre dans le cercle familial, en matière de tâches ménagères et de droit à la santé pour tous. Les familles cibles seront identifiées dans des organisations existantes dans la région d'intervention. En effet, cette action ne sera menée que dans la Région Menabe, auprès de laquelle l'image d'une famille idéale ne reflète que des rapports de soumission entre les personnes de sexe féminin à celles de sexe masculin ; et le lien qui aurait dû être instauré dans la famille est effectivement rompu. Ainsi, le manuel sur la masculinité positive, élaborée lors de la phase 1 de SAHALA, sera amélioré pour être plus adapté aux contextes de la région et servira d'outils à des organisations communautaires sur place qui assureront l'éducation parentale auprès de ses bénéficiaires et de leur conjoint(e). L'amélioration du manuel, élaboré avec des spécialistes en psychologie des jeunes et en anthropologie, comportera des guides sur comment un père de famille pourrait-il s'impliquer davantage pour prendre soin de ses enfants, sur comment éduquer les garçons à devenir un père responsable et vecteur de paix dans son foyer, sur comment les parents doivent s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants surtout des jeunes filles, et sur le renforcement de la relation parent-enfant pour une éducation sexuelle des jeunes. Sur ce dernier, les parents seront surtout encouragés à conscientiser les jeunes femmes, dont l'éducation est à leur charge, de leur droit à mener une vie sexuelle responsable et sans risque, malgré le sexe précoce influencé par plusieurs facteurs (médias, société, tourisme, ...) et soutenus même par la culture – mais également à inciter les jeunes hommes de protéger le droit des femmes à la Santé Sexuelle et Reproductive, notamment leur accès aux services et le respect de leur choix sur la procréation. Compte tenu de ce nouveau service « éducation parentale » intégré au sein des organisations communautaires, ces dernières seront renforcées sur la promotion du service, afin d'encourager de nouvelles adhésions, et faire bénéficier un maximum de cibles - et sur sa bonne gestion pour sa pérennisation.

## **Objectifs de l'action**

### **OBJECTIFS GLOBAUX :**

- Soutenir la réalisation de l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles tout en contribuant à la réduction du taux de violences, dans toutes ses formes, faites aux femmes et aux filles à Madagascar.
- Contribuer à la réalisation de la Stratégie de Lutte contre les violences

basées sur le Genre, élaborée par le Ministère de la Population, de la protection sociale et de la promotion féminine, misant principalement sur la sensibilisation des hommes sur la notion Genre et la prise en charge des hommes auteurs de violence.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE :**

Renforcer l'engagement des hommes, dans la région Analamanga dans la lutte contre les violences basées sur le genre ; faire adhérer les hommes dans la Région Menabe à l'importance de la lutte contre les violences basées sur le genre.

#### **Groupe(s) cible(s)<sup>1</sup>**

Pour la Région Analamanga :

- 2000 hommes auteurs de violence sensibilisés auprès des 06 arrondissements de la Commune Urbaine d'Antananarivo.
- 10 Chaînes radios, 05 Chaînes TV, 03 presses écrites, engagés dans les campagnes médiatiques, et bénéficiaires des sensibilisations de la presse.
- 13 services d'écoute et d'accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence.

Pour la Région Menabe :

- 1000 ménages, identifiés auprès des organisations de la société civile (association d'hommes et association de femmes et de jeunes) accompagnant des familles, des femmes, des hommes et des jeunes.
- Les leaders traditionnels
- 2 Services d'accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence

#### **Bénéficiaires finaux<sup>2</sup>**

Pour la Région Analamanga :

- Les femmes et les enfants membres de la famille des 2000 hommes auteurs de violence identifiés
- Les femmes et les enfants bénéficiant des résultats des sensibilisations des médias.
- La population féminine libérée des violences basées sur le Genre.

Pour la Région Menabe :

- Les foyers/ les personnes accompagnés par chaque organisation de la société civile cible ;
- Les femmes et les filles qui seront libérées des frustrations liées aux cultures qui « cautionnent » les violences, dans toutes ses formes, qu'elles subissent.

#### **Résultats estimés**

Pour la région Analamanga :

---

<sup>1</sup> Les **groupes cibles** sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de cette dernière.

<sup>2</sup> Les **bénéficiaires finaux** sont ceux qui bénéficieront de l'action à long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large.

- Les services d'écoute et d'accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence ciblés dans ce projet sont connus du public, sont fréquentés par les hommes auteurs de violence, sont renforcés pour prendre en charge tout degré de violence (allant de la simple écoute à la prise en charge psychiatrique).
- Les médias (Tv, radio, presse écrite) cibles de ce projet sont éduqués, et renforcés en matière de connaissance sur le genre. Ils seront sensibilisés pour être vecteur de non-violence. Des campagnes de sensibilisation sont diffusées pour permettre à la population d'être engagée et d'être plus sensible au genre.
- Un cadre légal serait mis en place auprès du District Antananarivo Renivohitra, obligeant chaque homme auteur de violence à se faire accompagner

Pour la Région de Menabe :

- Un programme d'éducation et de sensibilisation des hommes à la masculinité positive, un programme d'éducation parentale, insistant notamment sur l'éducation sexuelle des jeunes et sur la priorisation de la scolarisation des jeunes filles mises en place pour les organisations accompagnateurs.
- Des services d'écoute et d'accompagnement des hommes auteurs de violence sont mis en place, et sont connus et fréquentés par les hommes.
- Un accord sera établi avec les leaders traditionnels pour un consensus culture/droit des femmes dans la Région Menabe.

### **Activités principales**

Pour la Région Analamanga :

- Formation, sensibilisation et engagement des médias à travers des ateliers et des formations ; à l'importance du genre et à l'importance de leurs engagements auprès de la population. Programmation de campagnes de conscientisation pour toucher le maximum d'individus afin de les aider à aller vers un comportement non-violent et sensible au genre.
- Renforcement des services d'écoute et d'accompagnement des hommes auteurs de violence par des ateliers d'apprentissage, des échanges de bonne pratique, des formations spécialisées.
- Mener des séances de plaidoyers auprès du District pour la mise en place d'un cadre légal obligeant les hommes auteurs de violence à se faire accompagner ; et emmener un projet de loi auprès de l'Assemblée Nationale sur le récidive.

Pour la région de Menabe :

- Education parentale pour le renforcement de la dynamique familiale, misant notamment sur la protection des femmes et des jeunes filles face aux frustrations qu'elles subissent selon un lien de subordination, du féminin au masculin, auquel elles doivent se soumettre.
- Plaidoyers auprès des leaders traditionnels pour harmoniser les cultures locales avec le respect du droit des femmes.

## **LES OBJECTIFS ET CRITERES DE L'EVALUATION**

Cette évaluation entre dans le cadre de l'évaluation finale du projet SAHALA II visant à :

- Constater les réalisations et les degrés d'atteinte du projet
- Constater les impacts au niveau du groupe cible, et au niveau de la localité d'exécution du projet.

Selon les critères suivants, en répondant aux questions qui suivent :

- **Pertinence :**  
Les interventions/les réalisations du projet ont-elles répondues aux attentes des bénéficiaires, aux besoins et priorités du pays ?
- **Efficacité :**  
Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés (avec référence aux indicateurs du cadre logique) ? Quelles étaient l'efficacité, l'efficacé par rapport aux résultats attendus ?  
Est-ce que le projet a été mis en œuvre et les résultats atteints selon la planification, ou y a-t-il eu des contraintes/goulots d'étranglement/questions qui ont limité la mise en œuvre réussie et l'atteinte effective des résultats attendus du projet ?

#### 1. Facteurs externes

- ✓ L'environnement politique a-t-il eu des conséquences positives ou négatives sur les performances de projet ?
- ✓ L'environnement politique reste-t-il propice à la réplication des leçons tirées du projet ?
- ✓ Le cadre légal et réglementaire a-t-il eu une influence sur les performances des acteurs du projet ?
- ✓ L'environnement socioculturel a-t-il eu des conséquences positives ou négatives sur les performances du projet ?
- ✓ Y a-t-il un quelconque facteur externe au projet qui a affecté la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, la réplication ou l'impact politique ?

#### 2. Facteurs liés à la mise en œuvre du projet

##### Conception du projet :

- ✓ La raison d'être du projet, le cadre logique sont-ils pertinents pour l'atteinte des objectifs attendus, étant donné le contexte local, régional et national de développement ?
- ✓ Le projet s'insère-t-il dans le cadre des stratégies nationales ?
- ✓ L'approche 'genre' a-t-elle été bien prise en compte lors de la conception du projet ?
- ✓ Est-ce que les objectifs du projet sont restés valables et pertinents tout au long du projet ?
- ✓ institutionnelles qui ont entravé la mise en œuvre des activités du projet ?

##### Gestion du projet

- ✓ La gestion du projet, à tous les niveaux, était-elle adéquate et appropriée ?
- ✓ La gestion du projet était-elle axée sur l'atteinte des résultats ?
- ✓ La gestion des ressources humaines et financières efficiente ?
- ✓ Les indicateurs du cadre logique sont-ils appropriés, pour apprécier la performance du projet?

- **Impacts :**  
Quels sont les changements significatifs (positifs ou non) dans le grand Tanà par rapport à la problématique de l'implication des hommes dans la lutte contre la violence envers les femmes, pendant la durée du projet et la contribution du projet à ces changements.  
Quelle valeur ajoutée a le projet dans le domaine de la lutte contre la violence basée sur le genre, dans le grand Tanà ?
- **Pérennité et engagement futur de C for C :**  
Quelle est la probabilité que les résultats du projet seront durables sur le long terme, indépendamment de l'aide extérieure.

Est-ce que la stratégie de sortie du projet et de ses partenaires est appropriée afin de promouvoir la durabilité ?

Quels sont les défis qui restent à relever dans le domaine du genre à Madagascar? Comment sont positionnés les différents acteurs du présent projet pour répondre à ces défis ? Y a-t-il un environnement propice pour renforcer les progrès faits durant le projet ?

Analyser la vision, les stratégies et les mesures concernant un désengagement ou une continuation du projet.

Apprécier la possibilité d'éventuels nouveaux projets en considérant les leçons et recommandations de la phase finale du projet actuel.

- **Prise en compte du Genre** dans les différentes composantes du projet : Impacts du projet chez les femmes ? impacts du projet chez les hommes ?

## LIVRABLES ATTENDUS DE L'EVALUATEUR

- Un rapport d'évaluation de projet.
- Un atelier de restitution pour le grand public.

## MODALITES D'INTERVENTION

a) Processus d'Evaluation

La méthodologie suivie par la mission comprendra sept étapes :

- 1. Briefing de pré-mission :**  
Briefing de l'évaluateur par les responsables de du projet.  
Contractualisation.
- 2. Analyse de la documentation disponible**
  - Documents de projet (synthèse et détaillé)
  - Rapports d'activités
- 3. Entretien avec les parties prenantes :**
  - ONG C-For-C
  - Le Ministère de la Population
  - Le Ministère de l'éducation Nationale (Direction Office de l'éducation de masse et du civisme)
- 4. Entretiens avec les groupes-cible**
  - Les directeurs d'école
  - Les chefs Fokontany
  - Les assistants sociaux
- 5. Débriefing pour vérifier la cohérence de l'évaluation avec les besoins du projet :**
- 6. Rapport de l'évaluation :**  
D'un maximum de 30 pages, y compris les annexes
- 7. Restitution au grand public :**  
Organisation d'un atelier pour les parties prenantes et pour le grand public pour présenter le résultat de l'évaluation.

## COMPETENCES REQUISES DE L'EVALUATEUR

L'évaluateur doit répondre aux critères suivants :

- Connaissance en conception, suivi et l'évaluation de projets de développement.
- Connaissance en approches conceptuelles et opérationnelles d'évaluation des programmes et des projets de développement
- Connaissance en évaluation de la performance des programmes et projets
- Connaissance de la problématique du genre est un atout
- Expérience dans l'évaluation de projet à Antananarivo

- Excellente maîtrise de la langue française
- Capacités rédactionnelles, en particulier à rédiger des rapports

## DOSSIERS REQUIS

Le prestataire devra fournir une proposition répondant à l'ensemble des exigences présentées dans ce cahier des charges. Cette réponse devra comporter :

- Une offre technique présentant la méthodologie d'intervention et le calendrier de réalisation
- Une offre financière
- Des références du candidat se rapportant à l'objet du marché et à des thématiques proches,

## ECHEANCIER :

Préparation de la mission d'évaluation : annonce-contractualisation avec l'évaluateur- Briefing avec l'évaluateur	Jusqu'au 15 Février 2024
Mission d'évaluation	16 Février 2024 au 10 Mars 2024
Remise du rapport final d'évaluation et atelier de restitution	Au plus tard le 30 Mars 2024

**BUDGET MAXIMUM: 6.000 Euros.**

## LISTE DES ANNEXES

- Documents de projet
- Rapport final du projet